



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission de la Santé

Convocation¹

Mercredi 18 avril 2012 – 9 h 30
Rue du Lombard, 69 – Salle 206

Ordre du jour

1. Auditions dans le cadre de la thématique de la réduction des risques liés à l'usage de drogues

Rapporteur : M. Jacques Morel.

- Audition
 - de Mme Pascale Anceaux, directrice de l'asbl Infor-Drogues
 - et de M. Miguel Rwubusisi, chargé de projets à l'asbl Eurotox, Observatoire des drogues en Communauté française.

2. Divers

Composition de la commission

Président : M. Bea Diallo.

Vice-présidents : M. Jacques Morel, Mme Jacqueline Rousseaux.

Membres effectifs :

PS : M. Bea Diallo, Mmes Catherine Moureaux, Olivia P'tito.
Ecolo : Mmes Dominique Braeckman, Anne Herscovici, M. Jacques Morel.
MR : M. Jacques Brotchi, Mme Jacqueline Rousseaux.
cdH : MM. André du Bus de Warnaffe, Pierre Migisha.
FDF : Mmes Béatrice Fraiteur et Martine Payfa.

Membres suppléants :

PS : Mmes Sfia Bouarfa, Caroline Désir, MM. Jamal Ikazban, Mohamed Ouriaghli.
Ecolo : Mmes Céline Delforge, Zakia Khattabi, MM. Vincent Lurquin, Vincent Vanhalewyn.
MR : M. Willem Draps, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Philippe Pivin.
cdH : Mmes Danielle Caron, Julie de Groote, M. Joël Riguelle.
FDF : M. Emmanuel De Bock, Mmes Gisèle Mandaila, Isabelle Molenberg.

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: *"En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).